



Élections CNESER - Profession de foi EPST

jeudi 4 avril 2019, par [Bariaud](#)



Pour :

- ✓ un service public national d'enseignement supérieur et de recherche laïc, gratuit, démocratique et émancipateur ;
- ✓ le renforcement des organismes nationaux de recherche et de leurs missions ;
- ✓ un engagement financier de l'État qui permette un retour aux financements pérennes de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Publique [ESR] ;
- ✓ la création d'emplois statutaires, la titularisation des contractuels sur postes pérennes et l'augmentation du point d'indice et des primes.

Contre :

- ☒ le démantèlement du service public de l'enseignement supérieur et de la recherche ;
- ☒ la mort annoncée du statut général des fonctionnaires et la remise en cause des statuts particuliers des personnels de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Publique ;
- ☒ la sélection à l'université (entrée en Licence, Master) et ParcoursSup, et l'augmentation des droits d'inscription de l'enseignement supérieur ;
- ☒ la politique de regroupement et de fusion des établissements, instrument privilégié du démantèlement du service public, aggravée et encouragée par l'ordonnance « regroupements » ;
- ☒ le recours accru aux personnels contractuels et le développement de la précarité.

Le CNESER (Conseil National de l'Enseignement Supérieur Et de la Recherche) reste la dernière instance nationale où des représentant.e.s des personnels élu.e.s peuvent s'exprimer collectivement sur la politique du gouvernement pour l'ESR et défendre la vision d'un service public national et laïc garantissant l'égalité des citoyens et des territoires.

Pour :

- un service public national d'enseignement supérieur et de recherche laïc, gratuit, démocratique et émancipateur ;
- le renforcement des organismes nationaux de recherche et de leurs missions ;
- un engagement financier de l'État qui permette un retour aux financements pérennes de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Publique (ESR) ;
- la création d'emplois statutaires, la titularisation des contractuels sur postes pérennes et l'augmentation du point d'indice et des primes.

contre :

- le démantèlement du service public de l'enseignement supérieur et de la recherche ;
- la mort annoncée du statut général des fonctionnaires et la remise en cause des statuts particuliers

- des personnels de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Publique ;
- la sélection à l'université (entrée en Licence, Master) et ParcoursSup, et l'augmentation des droits d'inscription de l'enseignement supérieur ;
- la politique de regroupement et de fusion des établissements, instrument privilégié du démantèlement du service public, aggravée et encouragée par l'ordonnance « regroupements » ;
- le recours accru aux personnels contractuels et le développement de la précarité.

Le CNESER, organe consultatif placé auprès du ministre de l'ESRI, donne son avis sur toutes les questions relatives à la mise en œuvre des missions et du fonctionnement de l'ESR.

Il est notamment consulté sur :

- les stratégies nationales de l'enseignement supérieur et de la recherche,
- les orientations générales des contrats d'établissements pluriannuels,
- la répartition des moyens et des emplois entre les différents établissements,
- les projets de réformes de la recherche et de l'emploi scientifique,
- le cadre national des formations, la création des diplômes nationaux et l'accréditation des établissements pour les délivrer.

Il intervient sur :

- la répartition des emplois,
- les contrats pluriannuels d'établissements et les schémas régionaux d'enseignement supérieur, de recherche et d'innovation,
- la carte des formations supérieures et de la recherche,
- la création, la suppression, la fusion ou le regroupement d'établissements ou de composantes.

Depuis plusieurs années, les gouvernements successifs ne cessent de réduire les dépenses publiques au nom de la réduction des déficits. Mais leur générosité est sans limite pour le patronat qui désertifie les régions pour s'installer dans les pays où la main d'œuvre est moins chère. Les régions sont ainsi devenues des friches industrielles, en voie d'abandon par les services publics. Pour le gouvernement Macron, ce n'est pas suffisant, il faut aller encore plus loin dans la réduction des dépenses publiques.

Le « programme de transformation de la Fonction publique » qui doit être discuté au parlement prochainement, ouvre la voie au transfert de missions de service public au secteur privé, prévoit de réduire l'emploi de fonctionnaires au profit de l'emploi de contractuels, et de bouleverser la fonction publique en la gérant suivant les règles du privé, en soumettant totalement les agents à leur hiérarchie.

Pour la recherche, la perspective pour les personnels non statutaires, c'est le contrat de mission pour toutes les catégories, chercheurs, ingénieurs et techniciens sans perspective d'emploi stable !

Au CNESER, les représentants CGT ont réussi à imposer des débats sur les enjeux de la recherche publique, malgré des oppositions initiales. Nous sommes ainsi à l'origine de la création d'une commission dont le travail a porté sur : les conséquences de la structuration de l'ESR par le Programme d'Investissement d'Avenir (PIA) ; les largesses du Crédit Impôt Recherche (CIR) à l'égard du secteur privé ; les conséquences des appels à projets (ANR, Europe) et leurs coûts.

Avec la mise en place des structures financées par le PIA (IDEX, I-Site, regroupements dans des grands établissements universitaires), le gouvernement a créé un dispositif de régionalisation de l'enseignement supérieur et de la recherche. Celui-ci met en cause l'existence des organismes nationaux de recherche et vise à mutualiser les personnels Ingénieurs et techniciens. La CGT s'est opposée à ces restructurations. Elle défend la mission nationale de la recherche publique. Nous dénonçons la disparition programmée pour 2020 de l'IFSTTAR, organisme national de recherche, dans le futur établissement universitaire Gustave Eiffel, ainsi que la fusion de l'IRSTEA et de l'INRA.

Nos laboratoires de recherche manquent cruellement de crédits récurrents indispensables à une recherche répondant à l'avancement de la connaissance et au développement de la société. Les appels à projets ont eu pour conséquence l'explosion de la précarité, laquelle déstabilise les laboratoires et les services, et dégrade les conditions de travail de tous.

Le projet de loi de transformation de la fonction publique attaque frontalement le statut de fonctionnaire, les missions et l'emploi public. Et c'est dans ce contexte que le gouvernement met en place une pseudo-consultation sur son projet de loi de programmation de la recherche.

La CGT revendique :

- la suppression du crédit impôt recherche qui n'est qu'un outil d'optimisation fiscale ;
- l'augmentation des crédits récurrents des laboratoires de recherche par le transfert des crédits du PIA et de l'ANR aux organismes de recherche ;
- des missions de recherche publique assurées par des personnels titulaires de la Fonction publique ;
- la résorption de la précarité par la mise en place d'un plan pluriannuel de créations d'emplois statutaires ;
- l'augmentation annuelle du point d'indice ;
- l'augmentation des primes fixes qui sont les plus basses de la fonction publique ;
- la revalorisation des carrières et des rémunérations de l'ensemble des personnels de la recherche.

Élections par collèges

Listes avec titulaires et suppléant.e.s

Parité femme-homme obligatoire

Composition : 100 membres dont

- 60 représentant.e.s élu.e.s (titulaires et suppléant.e.s) des personnels et des étudiant.e.s.
- 40 « personnalités » nommées (employeurs, syndicats, député.e.s, associations, collectivités ...).

Pour les EPST, deux collèges :

- Personnels ingénieurs, techniciens et autres personnels : 4 élu.e.s
- Chercheurs : 6 élu.e.s

D'autres élu.e.s représenteront les personnels :

des universités (BIATS, MCF, PU personnel des bibliothèques) et des EPIC (CEA, IFREMER, CNES, CIRAD ...).

Les confédérations syndicales nomment des représentant.e.s au titre des grands intérêts nationaux.

Nos candidats.es pour les collèges EPST

Titulaires	Suppléant.e.s
------------	---------------

Ingénieurs, techniciens et autres personnels

C Leiningier (IR-INRIA)	A Giron (IR-INSERM)
J Tack (IR-CNRS)	P Tillard (IR-INRA)
E Markou (IE-INED)	P Grebault (IE-IRD)
M Chanet (IR-IRSTEA)	P Morales (AI-CNRS)

Chercheurs

P Boumier (CR-CNRS)	P Maillard (CR-INRA)
---------------------	----------------------

L Liquori (DR-INRIA)	K Loubière (DR-CNRS)
I Anegon (DR-INSERM)	S Lecat (CR-CNRS)
C Prat (CR-IRD)	F Frouin (CR-INSERM)
G Nadin (CR-CNRS)	C Gramaglia (CR-IRSTEA)
F Cahen (CR-INED)	D Seetharamdoo (CR-IFSTTAR)